INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 15 novembre 2021 au lieu exceptionnel des séances au centre Gervais-Desrochers, situé au 59, 16e Rue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-1511-360 **AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE GERVAIS-DESROCHERS**

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans son décret numéro 799-2021 daté du 9 juin 2021, permet à 250 personnes d'être présentes à des assemblées en zone jaune, tant que chacun reste assis à sa place et qu'une distance de 1,5 m soit prévue entre les participants ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a placé le territoire de Lanaudière en zone verte en date du 28 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la salle des séances du conseil, située au 111, 4e Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer du respect de la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

ADOPTÉ

2021-1511-361 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-1511-362 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 soit adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-363 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant à la liste du lot 2, du 11 novembre 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 80 485,04 $ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation du pouvoir de dépenser.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et lot 4 du 11 novembre 2021, d'une somme de 1 194 044,42 $, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

N° de résolution ou annotation

2021-1511-364 **ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2021 et un état comparatif des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue d'ici la fin de l'exercice financier en cours.

2021-1511-365 **FÉLICITATIONS À MONSIEUR MARIO RICARD**

Le président d'assemblée prend un moment pour féliciter monsieur Mario Ricard pour ses 35 années et 7 mois au sein du service de protection contre les incendies de Crabtree et de Saint-Charles-Borromée puis lui remet une plaque honorifique.

2021-1511-366 **PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil municipal répond aux demandes verbales provenant de l'assistance.

2021-1511-367 **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES SERVICES DE LA VOIRIE**

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant la création d'une réserve financière pour financer les services de la voirie.

2021-1511-368 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-383 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES SERVICES DE LA VOIRIE**

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-383 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les services de la voirie.

ADOPTÉ

2021-1511-369 **MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que Claude Laporte agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2021-1511-370 **FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le Conseil municipal soit formé des commissions suivantes :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'AGRICULTURE

Étienne Dupuis — Président

COMMISSION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DES COMMUNICATIONS

Isabel Desrochers — Présidente

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Véronique Payette — Présidente

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE ET DU TRANSPORT

Pascale Dupaul — Présidente

COMMISSION DES LOISIRS, DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Sylvie Frigon — Présidente

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Claude Laporte — Président

ADOPTÉ

2021-1511-371 **DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivants, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- Mario Lasalle
- Étienne Dupuis
- Isabel Desrochers
- Véronique Payette
- Pascale Dupaul
- Sylvie Frigon
- Claude Laporte

2021-1511-372 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débuteront à 19 h :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2021-1511-373

N° de résolution ou annotation

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-329 DE GESTION CONTRACTUELLE

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2019-329 de gestion contractuelle pour définir la marche à suivre en cas de directive de changement sur un contrat.

2021-1511-374

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-329 DE GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-385 modifiant le règlement 2019-329 de gestion contractuelle pour définir la marche à suivre en cas de directive de changement sur un contrat.

ADOPTÉ

2021-1511-375

DON À UNE CITOYENNE POUR UNE ACTIVITÉ DE BIENFAISANCE DE NOËL

ATTENDU QUE madame Jean-Christine Laberge a déposé une demande d'aide financière pour l'achat de nourriture et de bonbons dans le cadre de son projet de lutins de Noël 2021 pour les familles défavorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don maximum de 400 $ à madame Jean-Christine Laberge pour son projet de distribution de cadeaux et de nourriture pour les enfants défavorisés de la région.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2021-1511-376

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2022

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu de renouveler, pour l'année 2022, l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une somme de 4 552,13 $ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-959-00.

ADOPTÉ

2021-1511-377

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2021

Le conseiller Claude Laporte dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte. :

ATTENDU QUE l'année 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, a été particulièrement éprouvante dans plusieurs logis de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet qu'un don de 2 000 $ soit exceptionnellement accordé à la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus afin de les aider pour la distribution des paniers de Noël.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

2021-1511-378

N° de résolution ou annotation

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2021 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-130-00-349-00	Promotion et encouragement artistes	1 500 $	1 500 $	0 $
	02-130-00-494-00	Cotisations et abonnements	700 $	10 000 $	9 300 $
	02-320-00-454-00	Formation voirie	2 400 $	2 500 $	100 $
	02-320-00-521-31	Déchiquetage de branches	2 000 $	11 000 $	9 000 $
	02-320-00-521-32	Fauchage bord de route	1 000 $	5 000 $	4 000 $
	02-320-00-521-34	Ponceaux (transition)	1 000 $	6 000 $	5 000 $
	02-340-00-521-00	Entretien réseau éclairage	4 000 $	5 000 $	1 000 $
	02-340-00-681-00	Électricité – Éclairage public	3 200$	12 000 $	8 800 $
	02-470-00-996-02	Subvention barils récupérateurs eau pluie	1 700 $	2 000 $	300 $
	02-470-00-996-03	Subvention foyers	1 000 $	1 500 $	500 $
	02-470-00-996-04	Subvention borne chargement voiture	500 $	1 000 $	500 $
	02-701-50-521-00	Entretien jeux d'eau	1 600 $	2 600 $	1 000 $
	02-701-50-522-05	Entretien Quai municipal	2 300 $	12 400 $	10 100 $
	02-701-50-522-11	Entretien Terrain de balle	1 850 $	18 700 $	16 850 $
	02-701-50-525-00	Entretien machineries et véhicules	2 000 $	5 050 $	3 050 $
	02-701-90-970-00	Politique de subvention aux jeunes	2 100 $	8 500 $	6 400 $
		Total :	**28 850 $**		

VERS	02-130-00-416-00	Informatique	1 400 $	6 800 $	8 200 $
	02-130-00-670-00	Fournitures de bureau	1 000 $	7 000 $	8 000 $
	02-320-00-521-35	Reprofilage de fossés	1 600 $	4 100 $	5 700 $
	02-320-00-521-42	Signalisation, dos d'âne	2 900 $	12 200 $	15 100 $
	02-320-00-525-00	Entretien machinerie et véhicules	8 000 $	11 200 $	19 200 $
	02-452-10-649-06	Bacs roulants bruns	5 000 $	6 100 $	11 100 $
	02-701-50-522-02	Entretien parc Armand-Desrochers	600 $	700 $	1 300 $
	02-701-50-522-04	Entretien parc BMX	5 350 $	17 150 $	22 500 $
	02-701-50-631-00	Essence, huile, graisse	900 $	3 000 $	3 900 $
	02-701-90-640-00	Pièces et accessoires	1 200 $	500 $	1 700 $
	02-701-90-971-13	Club BMX	900 $	2 000 $	2 900 $
		Total :	**28 850 $**		

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

2021-1511-379

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

DIRECTIVE DE CHANTIER 6 — RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE, ENTRE LE CHEMIN SAINT-JACQUES ET LE RANG DE LA PETITE NORAIE

ATTENDU QUE les déficiences 5 et 6 concernant l'érosion et le rechargement de l'accotement doivent être corrigées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement 6 pour un montant de 7 473,38 $ taxes incluses.

ADOPTÉ

2021-1511-380

DIRECTIVE DE CHANTIER 7 — RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE, ENTRE LE CHEMIN SAINT-JACQUES ET LE RANG DE LA PETITE NORAIE

ATTENDU QUE la stabilité du talus au droit du ponceau transversal au chaînage 1 + 175 doit être corrigée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement 7 pour un montant de 18 083,15 $ taxes incluses.

ADOPTÉ

2021-1511-381

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE JOLIETTE POUR 2021-2022

Le Conseil prend connaissance d'une nouvelle demande du Club Auto-Neige Joliette, relativement à l'autorisation d'un droit de passage pour les motoneiges sur le chemin de la Saint-Jacques à la hauteur du 814, et en bordure du chemin de la Rivière-Rouge sur une distance approximative de 300 mètres à la hauteur du chemin Saint-Michel.

ATTENDU QUE la présente demande s'intègre dans les efforts faits par la Municipalité pour assurer la sécurité des chemins ;

ATTENDU QU'il y aura peut-être éventuellement une demande de changement concernant l'accès au chemin de la Rivière-Rouge (chemin Froment) à ajouter à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter le passage du Club Auto-Neige Joliette sur les voies suivantes :

- Chemin Saint-Jacques, à la hauteur du 814 ;
- En bordure du chemin de la Rivière-Rouge, sur une distance d'environ 300 mètres à la hauteur du chemin Saint-Michel.

ADOPTÉ

2021-1511-382

CONTRAT D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES EN 2021

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat d'inspection des bornes-fontaines à la firme Aqua Data, selon l'offre de service du 2 novembre 2021, signée par Francis Lebuis, directeur général chez Aqua Data, pour un montant maximal de 16 613,89 $ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-413-00-444-00.

ADOPTÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2021-1511-383

TRANSFERT DE LA GESTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES ÉRABLES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE même si le chemin des Érables, le terrain et les accès à la Route 158 apparaissent au cadastre comme une propriété de la municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE légalement le Ministère des Transports est toujours propriétaire du chemin des Érables, mais en avait transféré la gestion à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est actuellement l'unique gestionnaire du chemin des Érables, situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec souhaite réaliser des travaux sur le chemin des Érables pour faciliter l'accès à la route 158 et ainsi, en améliorer la sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

DE transférer la gestion d'un tronçon du chemin des Érables au MTQ, d'une longueur de 700 m à partir de la barrière existante jusqu'au cul-de-sac ;

DE permettre au MTQ de réaliser des travaux avant la rétrocession du tronçon du chemin des Érables ;

DE demander au MTQ de planter des arbres dans la nouvelle emprise pour remplacer ceux qui seront coupés pendant les travaux.

ADOPTÉ

2021-1511-384

OFFRE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU CHEMIN BEAUSÉJOUR

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service des Services EXP pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet d'aqueduc sur un segment du chemin Beauséjour, selon le document CRBM-21021376 daté du 3 novembre 2021 et signé par Isabelle Mireault, ing. M.Ing., directrice des infrastructures chez Services EXP, pour un montant de 6 093,68 $ incluant les taxes.

QUE cette somme soit prise à même le fonds général et qui lui, sera remboursé à même le règlement d'emprunt décrétant ces travaux lorsqu'il aura reçu toutes les autorisations requises ;

ADOPTÉ

2021-1511-385

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics CHI-20222023 visant l'achat de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, chlore gazeux et hydroxyde de sodium ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium et du chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité de Crabtree confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222023 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et visant l'achat de sulfate d'aluminium et de chlore gazeux nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans ont déjà été octroyés par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20222023 et des lois applicables ;

QUE la Municipalité de Crabtree confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjugés ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les non-membres de l'UMQ ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-1511-386 **OFFRE POUR LES ANALYSES D'EAU 2022**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise Nordikeau pour les analyses d'eau 2022 (réseau municipal, parc du Moulin Fisk, eau brute et neiges usées), selon les offres de services corrigées OS-0084, OS-00085, OS-00086, OS-00087 datées du 2 novembre 2021, pour un montant de 12 492,61 $ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-412-00-526-00.

ADOPTÉ

2021-1511-387 **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS**

Pascale Dupaul donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifié ayant pour effet de modifier le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers pour ajuster la vitesse sur tout le chemin Beauséjour à 50 km/h et corriger certaines irrégularités.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2021-1511-388 **DÉPÔT PROJET MODIFIÉ DE RÈGLEMENT 2021-381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS**

La conseillère Pascale Dupaul a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-381 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers pour ajuster la vitesse sur tout le chemin Beauséjour à 50 km/h et corriger certaines irrégularités.

ADOPTÉ

2021-1511-389 **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Étienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour limiter l'usage entreposage et services d'entreposage dans certaines zones.

2021-1511-390 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-382 (99-044-55) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier sa grille de zonage pour retirer l'usage commercial du groupe I de type *entreposage et services d'entreposage* dans les zones M - 1, M-2, Cb-1, Cb-2, Cb-5 et Cb-6 ;

ATTENDU QUE les zones visées autorisent les autres usages commerciaux du groupe I ;

ATTENDU QUE l'usage entreposage et services d'entreposage sont un usage commercial qui ne s'intègre pas dans un milieu fortement résidentiel ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la municipalité de Crabtree tenue le 15 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-382 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-391 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE le règlement 2021-367 concernant les démolitions a été adopté ;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement 2021-367 stipule que le comité de démolition doit être formé de 3 conseillers ;

ATTENDU QUE la résolution 2021-0706-234 nommait 3 conseillers sur ce comité ;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés de nouveau à la suite de l'élection du 7 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu de nommer les conseillers qui siégeront sur le comité de démolition, ce dernier se composant ainsi :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

2021-1511-392

N° de résolution ou annotation

- Étienne Dupuis, conseiller municipal
- Véronique Payette, conseillère municipale
- Pascale Dupaul, conseillère municipale

ADOPTÉ

AJOUT D'UNE PÉRIODE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QU'en vertu du règlement 97-013, le conseil peut accorder une période de demandes verbales d'une durée maximale de 15 minutes.

Le conseil municipal répond aux demandes verbales supplémentaires provenant de l'assistance.

La séance est levée à 20h19.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP